

POLYNESIE FRANCAISE

ILE DE TAHITI

COMMUNE DE FAA'A



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ N° 286 / 2012 *fpm*

Portant désignation des présidents et suppléants des bureaux de vote lors du scrutin pour l'élection du Président de la République du samedi 05 mai 2012.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAA'A

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2012-256 du 22 février 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;
- Vu** l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** l'arrêté n° HC/501/DRCL du 05 avril 2012 retardant l'heure de clôture du scrutin dans la commune de Faa'a pour l'élection présidentielle des 21 avril et 05 mai 2012 ;
- Vu** le courrier HC/361/DRCL/BRE du 24 février 2012 relatif à l'élection présidentielle des 21 avril et 05 mai 2012.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République du samedi 05 mai 2012:

1°) M. Oscar Manutahi TEMARU	Président du bureau n°1	PK 4.900 c/mont	Tel : 82 18 98
2°) M. Robert MAKER	Président du bureau n°2	PK 6.500 c/mont	Tel : 76 78 19
3°) M. André CERAN JERUSALEMY	Président du bureau n°3	PK 5.500 c/mont	Tel : 74 05 58
4°) M. Roberto TERIITEHAU	Président du bureau n°4	PK 4.800 c/mont	Tel : 79 25 01
5°) M. Gérard MAI	Président du bureau n°5	PK 5.500 c/mont	Tel : 74 16 93
6°) Mlle Emma VANAA	Présidente du bureau n°6	PK 4.500 c/mont	Tel : 78 04 11
7°) Mme Linda TAHARAGI	Présidente du bureau n°7	PK 4.500 c/mont	Tel : 29 77 19
8°) Mme Rosina CHIN FOO	Présidente du bureau n°8	PK 6.300 c/mont	Tel : 72 86 93
9°) Mme A.Marie GRAND-PITTMAN	Présidente du bureau n°9	PK 5.500 c/mont	Tel : 77 76 03
10°) Mme Lucie PEREYRE	Président du bureau n° 10	PK 3.600 c/mont	Tel : 72 45 61
11°) Mme Maimiti BARFF	Président du bureau n° 11	PK 4.900 c/mont	Tel : 74 41 31
12°) M. Jean Marius RAAPOTO	Président du bureau n°12	PK 1.900 c/mont	Tel : 75 07 03
13°) M. Tauhiti NENA	Président du bureau n°13	PK 3.600 c/mont	Tel : 76 80 68
14°) Mlle Pauline NIVA	Président du bureau n°14	PK 4.500 c/mont	Tel : 85 60 89

Article 2 : Sont désignés vice- présidents des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République du samedi 05 mai 2012:

1°) M. Désiré TOKORAGI	Vice-président du bureau n°1	PK 4.500 c/mont	Tel : 72 26 04
2°) Mme Clarisse POIA	Vice-présidente du bureau n° 2	PK 6.200 c/mer	Tel : 73 65 86
3°) Mme Juliana MATI	Vice-présidente du bureau n°3	PK 4.900 c/mont	Tel : 72 49 67
4°) Mme Maurea LE CAILL	Vice-présidente du bureau n°4	PK 6 c/mont	Tel : 73 38 65
5°) M. Gilles AUBRY	Vice-président du bureau n°5	PK 4.900 c/mont	Tel : 74 60 42
6°) M. Totoarii FARIUA	Vice-président du bureau n° 6	PK 4.500 c/mont	Tel : 75 95 33
7°) M. Germain TEURU	Vice-président du bureau n°7	PK 3.600 c/mont	Tel : 24 11 08
8°) M. Georges TETUAITEROI	Vice-président du bureau n°8	PK 4.500 c/mont	Tel : 29 16 81
9°) Mlle Laurence ZIMA	Vice-présidente du bureau n°9	PK 4.300 c/mer	Tel : 71 45 24
10°) M. Noa TETUANUI	Vice-président du bureau n°10	PK 3.600 c/mont	Tel : 74 59 37
11°) M. Jean TEMAURI	Vice-président du bureau n°11	PK 4.600 c/mer	Tel : 71 66 34
12°) Mme Linda BARFF	Vice-présidente du bureau n°12	PK 4.900 c/mont	Tel : 27 88 69
13°) Mme Teura ATUAHIVA	Vice-présidente du bureau n°13	PK 4.500 C/mer	Tel : 79 38 25
14°) Mlle Célia TETAVAHI	Vice-présidente du bureau n°14	PK 5.500 c/mont	Tel : 75 10 69

Article 3 : Sont désignés suppléants des bureaux de vote pour l'élection du Président de la République du samedi 05 mai 2012:

1°) M. André LO	Suppléant du bureau n°1	PK 6.300 c/mont	Tel : 71 83 54
2°) M. Jean Christophe BOUISSOU	Suppléant du bureau n°2	PK 6.600 c/mer	Tel : 73 90 35
3°) Mme Barbara YNAM	Suppléante du bureau n°6	PK 4.500 c/mont	Tel : 78 52 96
4°) M. Pascal MAUAHITI	Suppléant du bureau n°10	PK 4.500 c/mont	Tel : 80 09 60
5°) M. Roland BOPP	Suppléant du bureau n°12	PK 6.600 c/mer	Tel : 75 55 85
6°) M. Michel LY KUI	Suppléante du bureau n°13	PK 5.500 c/mont	Tel : 71 27 14

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Faa'a, le 04 MAI 2012

Vu et transmis pour exécution :

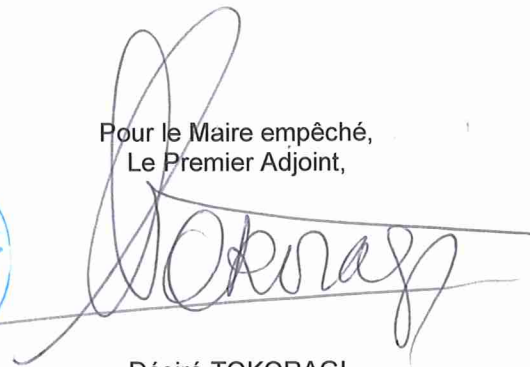
Le Directeur Général des Services,



Vannina CROLAS



Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,



Désiré TOKORAGI

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le 04 MAI 2012 et publié ou notifié à l'intéressé(e) le 04 MAI 2012